

# Bulletin d'adhésion saison 2023/2024 **USA Musculation-Remise en Forme-Santé**

Date du certificat médical (3)	
Date Questionnaire Santé Sport	

	Zone réservée aux responsables
Nouvelle adhésion	Renouvellement d'adhésion
[dentité de l'adhérent: joindre une photo d'ide	
Nom et/ou Nom de jeune fille* :	
Prénom*:	Sexe: Date de naissance*:// Nationalité*:Nationalité*:
	Profession:
·	ou portable*:
Champs obligatoires	
Cot	isation et licence de la saison
<u>501.</u>	ISUTION OF TICORDO ME TO SUISON
Adhérer à l'USA Musculation-Remise en For	rme Santé comprend selon tarif ci-dessous:
Cocher le tarif préférentiel	
l. Cotisation (+18 ans) + licence*. Accès aux co	ours collectifs + accès à la salle.
 2. <u>La Cotisation (16 ans à -18 ans) + licence</u>	2*. Accès aux cours collectifs de 12 à 16 ans et/ou accès à la salle à compter de 16 ans.
Année: 170€	
3. <u>Cotisation Compétiteur(trice)</u> ; Membres	du bureau directoire et Arbitre(s) + licence*
Année: 250€	
4. <u>Cotisation Ecole d'Haltéro - musculation</u>	- poids de corps + licence* (5 ans à -16 ans).
Année: 110€	
5. <u>Partenariat (cotisation + licence*)</u> . <u>Accès d</u>	aux cours collectifs + accès à la salle et aux privilèges des évènements.
Année olympiade€ (Prix sui	ivant l'offre signée lors de la convention du Livret Partenariat)
Mode de paiement: <u>Rayer la mention inutile</u> : cl	hèques*, espèces, bons sports CAF, CNAS, ANCV sport et ANCV vacances etc**
1) Total à payer	€ N° du chèque et date d'encaissement :
2) Total à payer	€ N° du chèque et date d'encaissement :
3) Total à paver	€ N° du chèque et date d'encaissement :

Assurance annuelle obligatoire.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements l'USA Musculation remise en forme & santé, de la Fédération Française HM et Fédération Française FA ceux de la Fédération Internationale HM et FA. <u>Droit à l'image</u>: Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

☐ J'accepte l'utilisation de mon image

L'absence de réponse vaut acceptation

☐ Je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978): Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFHM(1) et FFFA(2). Ces données seront stockées sur le SI-FFHM et SI-FFFA, et pourront être publiées sur le site internet de la FFHM(1) et FFFA(2) (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : communication@ffhaltero.fr et contact@ffforce.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

lacksquare J'accepte la transmission des informations L'absence de réponse vaut acceptation

lacksquare Je refuse la transmission des informations

Assurance unique conigarone.

\*\*\* Fractionnement en 3 fois possible <u>uniquement</u> sauf pour le Partenariat. <u>Arrondir le montant des chèques à l'euro (avant la virgule)</u>

\*\*\*Si règlement en ANCV sport ou ANCV vacances, <u>supplément de 5€ pour frais de dossier.</u>

## Règlement intérieur de la section Musculation-Remise en Forme-Santé

- 1. Dès la signature du présent bulletin d'adhésion dûment rempli avec le questionnaire sport santé ou certificat médical à jour pour la 1ère inscription en compétition, le paiement des sommes dues serons encaissés par la suite, l'adhérent adhère au projet associatif de la section et celui-ci sera autorisé à utiliser les installations de la salle de musculation et/ou à participer au(x) cours choisi(s), dans le cadre des horaires d'ouverture affichés et en fonction de la formule d'adhésion retenue ; l'USA Musculation remise en forme & santé se réserve le droit de modifier à tout moment le planning, tout en informant au préalable les adhérents de ces modifications. Il est précisé que les cours collectifs sont suspendus en août et qu'ils peuvent être adaptés lors de la nouvelle saison en fonction des animateurs sportifs; des disponibilités de salles et des conditions climatiques.
- Toute adhésion se renouvelle annuellement au 1° septembre et se termine le dernier jour du mois de juillet de la saison. Les congés de fermetures sont : Les derniers jours avant Noël, les ponts et jours fériés, août et fermetures exceptionnelles.
- 3. Il ne sera fait <u>aucun remboursement</u> sur l'adhésion <u>en cas d'inaptitude physique de l'adhérent pendant sa période d'abonnement, de changement de situation professionnelle; de</u> déménagement; de crise sanitaire ou approchant (Ex: confinement ou assimilable). De même, en cas d'empêchement ou de manque d'un ou des éducateur(s) (Ex: congés ou autres...). Le coût de l'inscription est dû en sa totalité, aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription, même avec un certificat médical. Il n'est pas possible d'échanger les inscriptions avec un membre de la même famille.
- 4. Pour avoir accès à la salle de musculation et aux cours collectifs, l'adhérent doit obligatoirement être à jour complet de son dossier (Voir \$C); pour posséder une licence/assurance de la FFHM(1) ou de la FFFA(2). De plus pour participer à des cours collectifs il faut obligatoirement s'inscrire à la salle avant d'assister, (aucuns documents ne seront pris par l'éducateur pendant les cours). Le bureau Directeur interdira l'accès à la salle et aux cours collectifs aux adhérent(e)(s) tant que la fiche d'adhésion ne sera pas
- 5. L'adhérent s'engage en signant dans et en dehors de la salle contre le dopage en lien avec la FFHM(1) afin de labelliser le club.
- 6. Le montant des cotisations peut être réglé par chèque (possibilité de payer en 3 fois uniquement pour les cotisations adultes et les cotisations jeunes, les chèques étant exigibles à la signature du contrat), en espèces (sans possibilité de fractionnement) ou également avec des bons sports CAF, CNAS, ANCV sport et ANCV vacances et etc... (si règlement avec ces bons, supplément de 5€ pour frais de dossier).
- 7. Toute personne désirant adhérer à la section devra justifier de sa majorité ou d'une autorisation parentale pour les mineurs. Dans ce dernier cas, l'autorisation parentale prévue au SE doit être complétée. <u>L'accès à la salle de musculation est strictement interdit aux personnes de moins de 16 ans, même accompagnées de leurs parents. Sauf en prenant</u> <u>l'adhésion à l'école d'Haltéro Musculation et Poids de Corps. (5 ans à -16 ans).</u>
- Seul !(es) éducateur(s) Sportif(s) diplômé(s) d'état ou bénévole(s) diplômé(s) de Brevet(s) Fédéral(s) peuvent entraîner les adhérents de la section ; pour accéder à la salle tous adhérents sont soumis au suivi d'un programme (FFHM/FFFA) tout au long de son année d'adhésion par ces diplômés affichés à l'accueil. L'adhérent qui ne souhaite pas ce suivi, le bureau de la section ne délivrera pas sa licence à ce dernier.
- Les cours collectifs ne seront pas assurés à moins de 10 personnes ; toutes inscriptions aux cours collectifs doivent être effectuées à l'avance à l'accueil de la section ou par le moyen informatique mis en place par le bureau. Toute personne désirant participer aux cours se doit de respecter les heures de début et de fin de cours.
- 10. Toute personne dont le comportement porterait préjudice ou d'agressivité au bon fonctionnement de l'association et au personnel, ou porterait atteinte au bien-être ou la santé des autres adhérents ou même sa propre sécurité pourra être exclue par le bureau directeur, sur proposition éventuelle des animateurs sportifs De même si des mauvais traitements sur le(s) matériel (s) de l'association comme jeter des barres; des poids ou autres matériels dans les locaux de la section celui-ci sera réprimandé par les animateurs sportifs. Mais aussi de modifier ou transformer du matériels autre que leur but initial sans l'accord du bureau directeur, s'il ne respecte pas et ou si le(s)matériel(s) sont dégradés ou hors d'usage il sera convoqué par le bureau directeur, qui pourra ordonner le remboursement de(s) équipement(s) abîmés et pour un rappel aux consignes ou d'être exclu de la section. Aucun remboursement ne sera consenti à l'adhérent suite à son manquement s'il est exclu de la section.
- 11. L'USA Musculation Remise en Forme & Santé assure ses adhérents contre les dommages corporels qu'ils pourraient s'infliger seuls par le biais de la licence/assurance de la FFHM ou FF Force.

### B. <u>Vie en collectivité</u>

- 1. Il est exigé que chaque adhérent(e) ait un comportement correct et une tenue décente, non provocante avec des vêtements amples : tee-shirt; polo; short mi-long ou jogging et des baskets avec une serviette propre. Doit-être laissés au vestiaire: chaussures de ville; couvre-chef; débardeur; brassière; leggins/short court et moulant afin accéder aux locaux, par rapport à l'hygiène sur le matériel et la détérioration des selleries.
- 2. Le bureau se donne l'interdiction de la salle à l'adhérent(e) si le comportement vestimentaire est jugé trop provocant.
- 3. Des casiers sont à la disposition des adhérent(es), afin de déposer tout objets précieux (clés; portefeuilles ou autres). L'association décline toutes responsabilités de vols ou pertes dans les locaux USA Musculation Remise en Forme & Santé.
- 4. Toutes personnes s'inscrivant à la section ont une obligation sur un suivi de programme à la salle délivré par l'éducateur sportif. Si des personnes n'adhèrent pas seront exclu.
- Afin de maintenir une bonne convivialité entre tous, les discussions ou réunions politiques, religieuses ou discriminatoires sont totalement interdites. Toutes victuailles et boissons (autres que l'eau naturelle) sont interdites dans salle et dans le réfrigérateur. A l'accueil les boissons alcoolisées sont interdites hors d'évènements sportifs ou sous la responsabilité du bureau, Les prises de vues (photos/vidéos) sont interdites en salle, sauf sur demande précise occasionnellement du bureau, ou lors d'évènements sportifs,
- Les locaux sont dotés de caméras de surveillance contre les vols ou les détériorations du matériel dans la salle. En accord avec la Mairie et l'Omnisports le stockage des images sont locales et s'écrasent après plusieurs semaines. Le tout est fermé dans une armoire hors de portée avec l'Omnisports il y a un protocole d'ouverture afin de voir les images incriminantes pour des faits stricts contre les vols ou les détériorations du matériel.
- 7. Les adhérents devront obtenir l'accord du bureau directeur pour tout affichage, information ou distribution de papiers susceptibles d'intéresser les adhérents.
- Le non-respect de ces différentes conditions pourra faire l'objet de sanctions immédiates par le bureau ou l'animateur sportif telle la sortie immédiate de la salle ou du cours, le refus d'utilisation de la salle ou de participation aux cours.

# C. <u>Médica</u>l

- 1. L'adhérent lors de son inscription doit remplir un questionnaire de santé, un certificat médical sera demander pour une question sur le QSS(4) est répondue négativement ou/et une 1ère inscription pour une licence compétition précisant la non contre-indication à la pratique de la musculation et de toutes les activités sportives choisies.
- 2. L'USA Musculation Remise en Forme & Santé conseille aux personnes de plus de 40 ans, à risque ou fragiles de consulter un cardiologue ou tout autre spécialiste médical et ou de fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'1 an, précisant la non-contre-indication à la pratique de la musculation pour mettre à jour son adhésion.
- 3. Je déclare sur l'honneur par le questionnaire sport santé ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de la musculation et de culture physique.
- 4. J'atteste que ma condition physique et mon état de santé me permettent d'utiliser le matériel et les installations de la section Musculation Remise en Forme & Santé et la pratique des cours collectifs de cette section.

D. <u>Décharge de responsabilité</u>	
Je soussigné(e)	déclare avoir pris connaissance des conditions de réalisation des activités physiques et
	Santé sur les sites de pratique et engage ma responsabilité civile individuelle en cas d'accident. Je m'engage à observer eur et à respecter immédiatement les instructions de(s) éducateur(s) sportifs ou bénévole(s) diplômé(s) de l'USA
Musculation Remise en Forme & Santé.	
E. Signataire de la charte contre le dopage	
Je soussigné(e)	déclare avoir pris connaissance de la charte et s'engage à :

# F. <u>Autorisation parentale pour les mineurs pour les mineurs - Décharge parentale (</u>Père, mère ou tuteur légal)

1 . Ne pas prendre de produits dopants, en signant le bulletin d'adhésion au club, sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires. 2. Ne pas vendre de produits dopants ou de kits (5) permettant l'utilisation de méthodes dopantes ou en faire la promotion.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, . en ma qualité de (entourer) père, mère, représentant légal de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang. En ma qualité de (entourer) père, mère, représentant légal de l'enfant .... autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

J'autorise mon enfant à quitter l'entraînement seul à la fin du cours : OUI - NON

3 . Ne pas vendre de compléments alimentaires (5) ni dans l'enceinte du club, ni en dehors.

Signature de l'adhérent, précédée de la mention « lu et approuvé » et la date de l'adhésion

(1) Fédération Française d'Haltérophilie et de Musculation

(1) recertaion rrançaise a mailerphinie et ae mascuarion (2) Fédération Française de Force Athlétique (3) Certificat médical valide au 1<sup>er</sup> jour de l'adhésion pour 1<sup>ère</sup> inscription en compétition et dans la saison. (4) Questionnaire Sport Santé

(5) Non labellisés par la FFHM